



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



APPUI AUX TERRITOIRES

SCHÉMAS SECTORIELS 2022-2026

1. Préambule et périmètre du schéma

La région Bourgogne-Franche-Comté se compose de territoires ruraux, urbains, de montagne, de forêts, etc. Cette hétérogénéité marque fortement le visage de notre région avec une inégalité de développement économique qui implique un accompagnement différencié avec une approche micro-économique : l'action doit être réalisée au plus proche du terrain et en tenant compte des réalités de l'environnement immédiat de l'entreprise.

En outre, les territoires connaissent des mutations profondes car ils font face à des évolutions des modes de consommation, de mobilité, des modèles de production et de distribution, extrêmement rapides.

Contexte réglementaire

Loi NOTRe

Elle renforce les responsabilités des Régions et des EPCI en matière de développement économique. Les départements conservent une compétence sur le tourisme et l'attractivité.

Elle a un impact direct sur les relations avec les CCI et sur leur activité.

Le schéma repose donc essentiellement sur deux échelles : les territoires de proximité (EPCI) et les territoires stratégiques (Région).

Au sein des EPCI, les métropoles ou les pôles métropolitains jouent un rôle moteur, à la fois polarisant et rayonnant sur leurs espaces. La métropolisation des territoires a progressivement modifié la physionomie des espaces ruraux ainsi que les pratiques de ses habitants.

SRDEII et SRADET

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires sont deux documents structurants la stratégie déployée par le Conseil régional.

Les orientations stratégiques du réseau des CCI doivent s'inscrire dans la cohérence avec ces deux schémas.

Les institutions régionales et les EPCI partagent la compétence économique. Or les mutations économiques imposent de penser collectivement l'action publique pour être efficace. Et cette action publique peut nécessiter le recours à un réseau d'opérateurs techniques experts dont les compétences s'exercent aussi aux niveaux régional et territorial.

Les établissements consulaires, intervenant à ces deux niveaux, assurent une mission d'animation des territoires (mission renforcée par la loi NOTRe et la loi PACTE) en partageant les objectifs des collectivités locales. Ces lois offrent ainsi la possibilité de mettre aux services des besoins des pouvoirs territoriaux, les expertises des établissements consulaires.



Les missions actuelles des CCI en matière d'appui aux territoires

- Missions d'influence (Cf. schéma « Représentation des Entreprises »)
 - Les avis régaliens des PPA (Personnes Publiques Associées)
 - Les contributions aux Schémas de stratégie et de planification territoriaux
 - Les contributions aux projets structurants
- Missions d'animation et de développement
 - Des réseaux et clubs de chefs d'entreprises
- Missions d'Appui au développement économique des Territoires
 - Diagnostics territoriaux sur la revitalisation des centres-villes, des QPV, des zones de revitalisation rurales
 - Accompagnement des dispositifs d'animation Petites Villes de Demain, Cœur de Villes, Territoires d'Industrie...
 - Aménagement et/ou gestion d'équipements structurants (ports, aéroports, zones d'activités)
- Information économique territoriale
 - Observatoires économiques : commerce, ZAE/foncier, création/transmission, filières...
 - Etudes économiques
- Mission de marketing territorial (en direct ou en partenariat)
 - Participation aux démarches des collectivités, des agences de développement économique ou touristique
 - Financement ou gestion d'agences de promotion ou de développement économique

2. Evolution des volumes d'activité 2017-2021

Le réseau des CCI a développé depuis 2020 une gamme de prestations d'accompagnement des territoires autour de 5 grands thématiques de besoins :

- **Améliorer ma connaissance du territoire**
 - Connaître les aides aux entreprises
 - Accéder à des données, des chiffres clés
 - Réaliser des diagnostics, des études - actions
 - Recueillir l'avis des entreprises
- **Dynamiser mon centre-ville**
 - Mesurer le potentiel commercial d'un site
 - Évaluer la vacance commerciale
 - Animer des associations de commerçants
 - Manager mon centre-ville
 - Programmer ou requalifier une zone
 - Favoriser la reprise de locaux commerciaux



- **Animer mon territoire**
 - Mettre en réseau les entreprises
 - Soutenir les entreprises rencontrant une crise exceptionnelle
 - Développer les liens entre les entreprises et les acteurs des territoires
 - Soutenir l'esprit d'entreprendre et l'égalité homme-femme

- **Contribuer au développement économique de mon territoire**
 - Favoriser l'installation d'entreprises
 - Créer un environnement « business friendly »
 - Développer les compétences et favoriser l'emploi
 - Soutenir les porteurs de projets et les entreprises dans les mutations

- **Améliorer l'attractivité de mon territoire**
 - Développer des espaces de rencontres business, des tiers-lieux
 - Proposer des équipements structurants
 - Gérer des infrastructures de transport
 - Favoriser les retombées économiques de grands événements
 - Valoriser les métiers d'exception, les savoir-faire

Les produits actuellement identifiés à l'échelle régionale

| Produit | Diffusion régionale / territoriale | Connexion produits nationaux (SOLUCCIO) | Produit TFC / cofinançable / facturable | Remarques |
|---|------------------------------------|---|---|------------------------|
| Accompagnement des partenaires du développement économique | R/T | OUI | Cofinançable et/ou facturable | Développer |
| Suivi document d'aménagement et de planification territoriale (ex: PPA ...) | T | OUI | TFC | Maintenir |
| Aménagement - rédaction d'avis | R/T | OUI | TFC | Maintenir |
| Expertise CDAC | T | OUI | TFC | Maintenir |
| Base de données | R/T | OUI | Facturable | Développer |
| Rapports sur mesure | R/T | OUI | Cofinançable et/ou facturable | Améliorer et maintenir |
| Clubs et réseaux d'entreprises | R/T | OUI | Cofinançable | Développer |
| Mandats et représentation | R/T | OUI | TFC | Maintenir |

S'appuyant sur les thématiques ci-dessus, les CCI de Bourgogne Franche-Comté ont développé une **stratégie de contractualisation** avec les collectivités locales, pouvant prendre diverses formes : conventions cadre, convention action, prestations facturées...

Afin d'être pleinement pertinentes, ces conventions s'adaptent aux besoins identifiés auprès de chacune des collectivités partenaires. Elles permettent la formalisation d'objectifs stratégiques concrets et la pérennisation de flux de financements.



Les CCI sont en capacité, par ailleurs, de répondre à des appels d'offres ou des appels à manifestation d'intérêt ; seules ou en partenariat.

Sur la période 2017-2021, plus de **1 100 prestations** ont été recensées à l'échelle de l'ensemble des CCI de Bourgogne Franche-Comté, dont les destinataires étaient des entités publiques (EPCI, institutions publiques, services de l'Etat, etc.).

3. Diagnostic sur la période écoulée

Un paysage institutionnel et économique en mutation et de plus en plus concurrentiel :

- L'AER (Agence Economique Régionale) née de la fusion entre l'ARD et Bourgogne Développement renforce sa présence dans les territoires
- Les agences de développement (régionales ou locales) développent des missions proches de celles des CCI, notamment sur l'accompagnement du développement endogène
- Les EPCI ont, au cours des dernières années, initié ou consolidé leur action en faveur du développement économique de leur territoire. Leur capacité d'intervention et leurs compétences internes sont toutefois très hétérogènes, les territoires ruraux se trouvant souvent démunis en capacité d'ingénierie.
- La baisse des moyens des CCI au cours des dernières années et la montée en puissance de ces agences a parfois conduit le réseau consulaire à limiter son engagement (ex : l'observation du foncier et de l'immobilier d'entreprise), voire à se retirer de certains domaines.

4. Orientations stratégiques

4.1 Développer les contractualisations CCI/Collectivités

La CCI régionale est l'interlocutrice de la Région, de ses instances exécutives comme techniques. Dans la continuité du SRDEII, elle formalise avec les services du Conseil régional le cadre global de leur coopération pour l'atteinte d'objectifs communs en matière d'appui aux entreprises.

Les CCI territoriales sont les interlocutrices des collectivités départementales et surtout des intercommunalités compétentes en matière économique.

Chaque territoire adapte sa stratégie de contractualisation à la réalité des collectivités territoriales et des tissus économiques.

- Développer ou conforter les conventions de partenariat avec les territoires (Région, Département, Métropole, EPCI, Communes). Foncier économique, attractivité, urbanisme commercial, études prospectives, analyses sectorielles, dynamisation de centre-ville, animation de réseaux... sont autant de thématiques sur lesquelles les CCI peuvent intervenir en fonction des besoins et des attentes spécifiques des territoires.
- Maintenir ou renforcer les collaborations avec les régions voisines et avec la Suisse.



- Encourager la mutualisation d'actions avec la CMAR et le réseau des CMA.
- Valoriser l'engagement des élus au service de l'économie des territoires (mettre les élus consulaires au cœur de la relation CCI/Territoire).

4.2 Renforcer les outils permettant la connaissance fine des territoires

- Déployer, en adaptant si nécessaire, les outils et produits communs consulaires, en s'appuyant notamment sur la gamme SOLUCCIO.
- Accompagner le suivi du foncier et de l'immobilier économique en contribuant à l'enrichissement de l'observatoire régional du foncier porté par l'AER.
- Poursuivre l'investissement dans les bases de données qualifiées, nécessaires à l'activité : données financières, flux de consommation...
- Produire, qualifier et optimiser la valorisation des bases de données métiers, dont celle du Fichier Consulaire. Un enjeu en prévision de la réforme des CFE en 2023.

4.3 Mutualiser les compétences

- Poursuivre la mutualisation d'observatoires au sein des CCI de Bourgogne Franche-Comté (ex : observatoire du commerce) ou avec des partenaires extérieurs (ex : Décidata, observatoire de la transmission, observatoire de la sous-traitance...).
- Identifier et au besoin mutualiser des compétences clés mobilisables par les CCI de BFC au service des territoires. Renforcer les partages d'expérience et de bonnes pratiques au sein du réseau.

5. Partenariats opérationnels stratégiques

Recensement des partenariats publics/Privés à mettre en œuvre ou à conforter pour faciliter le déploiement de la stratégie envisagée au point précédent

- Agence Economique Régionale
- BPI
- Banque des Territoires
- Agences d'attractivités locales
- Comité Régional du Tourisme
- Agences Départementales de Développement Touristique
- Offices de tourisme
- Bureaux d'études spécialisés
- CMAR et réseau des CMA
- Chambre d'Agriculture



6. Positionnement concurrentiel des CCI sur les secteurs concernés

- Agence Economique Régionale
- Bureaux d'études spécialisés
- CMAR et réseau des CMA

7. Organisation opérationnelle du réseau CCI

Mise en place d'un groupe technique régional pour développer les partages d'expérience.

